

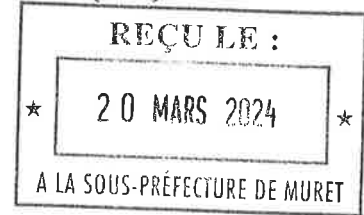


République Française
Département de la Haute-Garonne

Commune de LAFITTE-VIGORDANE

ARRETE MUNICIPAL n° 2024-011

**Prescrivant une enquête publique sur le projet de
modification du plan local d'urbanisme (PLU)**



Le Maire de la Commune de LAFITTE-VIGORDANE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 juillet 2023 n° 2023-56 ayant prescrit la modification du PLU ;

Vu la décision N° E24000017/31 en date du 12/02/2024 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Madame Bénédicte BISSONNET en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Le Maire de Lafitte-Vigordane

ARRETE :

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du PLU de Lafitte-Vigordane

Les principales caractéristiques de ce projet sont de :

1. Supprimer les sous-zones « Ah » en zone agricole et mettre en place des règles d'extensions et annexes aux habitations en zone agricole ou naturelle conformes au cadre juridique actuel,
2. Compléter le repérage des bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole,
3. Mieux encadrer les possibilités de densification et les ajuster aux différents quartiers, notamment pour l'actuelle zone UB,
4. Mieux encadrer la constructibilité sur certains terrains de grande dimension disponibles en zone U au travers de l'outil OAP,
5. Apporter diverses améliorations et précisions mineures au règlement du PLU pour en améliorer la compréhension et pour compléter certaines dispositions.

Article 2. La durée prévue de l'enquête publique est de 30 jours soit du mardi 16 avril 2024 à 14 heures au jeudi 16 mai 2024 à 12 heures ;

Article 3. Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur les lieux suivants :

- Panneau affichage principal mairie 1 place du village
- Panneau affichage secondaire mairie 1 place du village
- Porte extérieur salle du conseil municipal
- Entrée salle complexe des Pyrénées

Article 4. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la modification du PLU ;

Article 5. Mme Bénédicte BISSONNET exerçant la profession d'ingénieur géomètre topographe a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

Article 6. Le dossier de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales, la décision prise après un examen au cas par cas de l'autorité environnementale ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- Sur le site internet suivant : <http://www.lafitte-vigordane.fr>
- En format papier à la mairie de Lafitte-Vigordane aux jours et heures habituels d'ouverture – le matin de 9h00 à 12h du mardi au samedi, et l'après-midi de 14h à 19h le mardi et de 14h à 18h du mercredi au vendredi – fermeture le lundi ;

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Lafitte-Vigordane aux jours et heures habituels d'ouverture – le matin de 9h00 à 12h du mardi au samedi, et l'après-midi de 14h à 19h le mardi et de 14h à 18h du mercredi au vendredi – fermeture le lundi ;

Article 7. Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame la Commissaire enquêteur - Mairie de Lafitte-Vigordane – 1 place du Village 31390 Lafitte-Vigordane ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : lafitte-vigordane@wanadoo.fr

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site Internet suivant : <http://www.lafitte-vigordane.fr>

Article 8. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Lafitte-Vigordane aux jours et heures suivants :

- Le mardi 16 avril 2024 de 14 heures à 17 heures ;
- Le vendredi 26 avril 2024 de 14 heures à 17 heures ;
- Le jeudi 16 mai 2024 de 09 heures à 12 heures ;

Article 9. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Lafitte-Vigordane le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 11. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- Sur le site Internet suivant <http://www.lafitte-vigordane.fr> ;
- Sur support papier, à la mairie. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

Article 12. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Madame le Maire aux coordonnées suivantes : Mairie de Lafitte-Vigordane – 1 place du Village 31390 Lafitte-Vigordane – 05.61.87.83.32

A Lafitte-Vigordane, le 19 mars 2024

Le Maire,

Karine BRUN

